[Text]

Mr. Cullen: Mr. Chairman, on a point of order.

The Chairman: Yes, Mr. Cullen, on a point of order.

Mr. Cullen: There is one thing that disturbs me about the procedure here. We have, and this is probably a result of my legal training, and I have raised this before in dealing with the Auditor General's Reports. So often we have the Auditor General's Report and we do not hear the other side of the story. So we operate from a premise of hearing the statement of claim and then we conduct our questions on this basis. Some individual has made a statement and we question on that particular statement, but we do not hear the other side.

• 1620

I am suprised that the steering committee did not decide to have a statement from the Auditor General and then the statement from the President of the Treasury Board so that we would have both sides of the picture, because not once in the statement does Mr. Henderson quote from statements made by the President of the Treasury Board in the House. I would suggest with respect that probably the President of the Treasury Board, when he makes his statement, will in all probability not quote from comments made by the Auditor General. But it does seem to me in fairness that to ask intelligent questions we should really have the Auditor General's statement, then that of the President of the Treasury Board, and then we are in a position to compare the statements and probably ask more intelligent questions. I wonder why this was not done.

Mr. McQuaid: Mr. Chairman, may I speak to that?

Mr. Cullen: I directed my question to the Chairman.

The Chairman: I will hear discussions on the point of order, and then I will rule on the point of order. It is only fair to hear from Mr. McQuaid.

Mr. McQuaid: This very matter was discussed at a meeting of the steering committee the last time we met, Mr. Chairman. As a matter of fact, I was the one, I think, who suggested, despite what my friend says, that this is not ordinarily the way courts are conducted. We hear a witness; we cross-examine him or question him; then we hear another witness. We get all one side first; then we go to the defence, as the case may be, and we get the other side. I suggested to the steering committee that this would be the logical way to proceed in this Committee. Let us get one side and then let us get the other side.

I do not think there is anything wrong with this procedure, Mr. Chairman. As a matter of fact, I think it is

ordinary legal procedure to do it that way.

The Chairman: This is the procedure the steering committee has adopted and you accepted.

Mr. Cullen: I want to respond because I disagree most strenuously with my friend. This is not a criminal action where someone is charged with an offence. I am suggesting that it is not the same in a civil action. In a civil action the judge has the statement of claim; the statement of defence is filed; and the opportunity to counter-claim is given.

[Interpretation]

M. Cullen: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

14-3-1972

Le président: Oui, Monsieur Cullen, allez-y.

M. Cullen: La question de procédure que nous adoptons m'inquiète un peu. Nous avons déjà examiné ce problème et j'ai moi-même, probablement à cause de ma formation juridique, soulevé cette question antérieurement lorsque nous avons traité des rapports de l'Auditeur général. Il se produit très souvent qu'au cours de l'étude du rapport de l'Auditeur général, nous n'entendions pas les deux sons de cloche; par conséquent, nous entendons d'abord une plainte et c'est à partir de cette plainte que nous posons nos questions. Quelqu'un présente une déclaration et c'est

sur celle-ci que nous basons nos questions, mais nous

n'entendons pas l'autre côté de l'histoire.

Je suis surpris de voir que le Comité directeur n'ait pas demandé que l'Auditeur général fasse une déclaration et que le président du Conseil du Trésor comparaisse ensuite pour que nous puissions entendre les deux sons de cloche. M. Henderson n'a jamais, dans sa déclaration, cité ce que dit le président du Conseil du Trésor à la Chambre. Je prétends qu'il est très probable que le président du Conseil du Trésor, lorsqu'il fera sa déclaration, ne citera pas les remarques formulées par l'Auditeur général. Pourtant il me semble que nous ne pouvons poser de questions réellement censées sans entendre cette déclaration de l'Auditeur général puis celle du président du Conseil du Trésor; cela nous permettrait de comparer les déclarations et probablement de poser des questions plus pertinentes. Je ne sais pas pourquoi on n'a pas procédé ainsi.

M. McQuaid: Monsieur le président, puis-je vous dire ce que je pense à ce sujet?

M. Cullen: J'ai posé ma question au président.

Le président: J'écouterai les remarques faites au sujet du rappel au Règlement et puis je prendrai une décision à ce sujet. Il n'est que juste d'entendre M. McQuaid.

M. McQuaid: Cette même question a déjà été débattue lors d'une séance du Comité de direction la dernière fois que nous nous sommes réunis, monsieur le président. En fait, c'est moi je pense qui ai préconisé, quoi qu'en dise mon ami, que ce n'est pas de cette façon que l'on procède au tribunal. On entend le témoin; il y a contre-interrogatoire puis on entend un autre témoin. On entend donc tout un côté de l'histoire puis on passe à la défense selon le cas et on entend l'autre côté de l'histoire. Il me semble que ce serait la façon logique de procéder dans notre Comité. C'est ce que j'ai préconisé en Comité de direction. Écoutons un son de cloche d'abord puis l'autre.

Je crois que c'est ainsi qu'il faudrait procéder, monsieur le président. En fait, c'est le système le plus normal.

Le président: C'est la procédure que le Comité de direction a adoptée et que vous avez acceptée.

M. Cullen: Je veux répondre à ceci car je suis tout à fait en désaccord avec mon ami. Il ne s'agit pas ici d'un acte criminel dont on accuse quelqu'un. Je prétends qu'il n'en va pas de même au civil. Dans une procédure civile, le juge dispose de la déclaration concernant la plainte; puis la déclaration de la défense est déposée, et une contre-plainte peut être présentée.